

RAPPORT N° 05/5-44
au Conseil Municipal

OBJET

**PRESTATIONS DE SURVEILLANCE, D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE
DES TOILETTES PUBLIQUES DE LA COMMUNE**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

1- DEFINITION DES BESOINS

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des Dionysiens, la Commune a mis en place des toilettes publiques gratuites sur l'ensemble de son territoire. La Direction Environnement a souhaité s'assurer une gestion optimum en continu, du lundi au dimanche (jours fériés inclus), par le biais d'un marché d'entretien et de surveillance, pour un an (de mai 2004 à mai 2005).

Au terme de celui-ci, la Direction Environnement souhaite relancer un nouveau marché de prestation de même nature, pour trois ans, renouvelable chaque année. Ce nouveau marché reprend l'essentiel des pièces du précédent, en simplifiant sa gestion, par un marché à prix forfaitaires.

Les prestations d'entretien, de surveillance et de nettoyage, entrant dans le cadre du présent marché, concernent les sites des toilettes publiques suivantes.

a BARACHOIS

- Lundi
 - mardi
 - mercredi
 - jeudi
 - vendredi
- présence effective et continue, de 12 à 22 h 00,
- samedi
 - dimanche
 - jours fériés
- présence effective et continue, de 10 à 00 h 00.

RAPPORT N° 05/5-44

b COLORADO

- Lundi
- mardi
- mercredi présence effective et continue, de 10 à 19 h 00,
- jeudi
- vendredi

- samedi
- dimanche présence effective et continue, de 09 à 19 h 00.
- jours fériés

c unités diffuses

Il s'agit des blocs sanitaires installés aux lieux ci-après désignés :

- . Place de l'Eglise de la DELIVRANCE,
- . Avenue Monseigneur MONDON,
- . Zone de Loisirs des TAMARINS (Chaudron),
- . Rue Juliette DODU (Parking de la Poste),

- intervention de 05 à 07 h 00,
tous les jours de 12 à 14 h 00,
durant les plages horaires suivantes de 19 à 21 h 00,

- exception faite présence effective et continue,
- vendredi sur l'unité Monseigneur MONDON de 05 h 30 à 12 h 30.

2 - PROCEDURE DE PASSATION DE L'APPEL D'OFFRES

Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 166 000,00 € TTC/ an.

Appel d'offres ouvert : Articles 10, 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les crédits nécessaires pour ces prestations sont inscrits au Budget principal 2005 (en Section de Fonctionnement), sous les Chapitre 011, Compte 61522 et Fonction 020 GENV 0072.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 22 juin 2005, a retenu l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- SCTE pour un montant de 149 951,34 € TTC.

3 - DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver le projet ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'Offres ouvert (Articles 10, 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
 - les crédits définis sont inscrits au Budget principal 2005, sous les Chapitre 011, Compte 61522 et Fonction 020 GENV 0072 ;
- 3° de prendre acte du lancement de la procédure ;
- 4° de m'autoriser à passer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**

RPV

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/5-44
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 juin 2005**

OBJET

**PRESTATIONS DE SURVEILLANCE, D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE
DES TOILETTES PUBLIQUES DE LA COMMUNE**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2005, sous les Chapitre 011, Article 61522 et Fonction 020 GENV 0072 ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-44 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de prestations de surveillance, d'entretien et de nettoyage des toilettes publiques de la Commune de Saint-Denis.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

DELIBERATION N° 05/5-44

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
- crédits inscrits au Budget principal 2005, sous les Chapitre 011, Compte 61522 et Fonction 020 GENV 0072.

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure.

ARTICLE 4

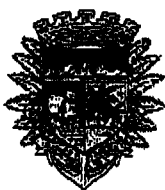
Autorise le Député-Maire à passer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

- SCTE pour un montant de 149 951,34 € TTC.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 5^e 1 JUIL. 2005

LE DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : SURVEILLANCE, ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES TOILETTES PUBLIQUES DE LA VILLE.

Date de la réunion de la Commission : **22/06/2005**

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	X	
M. PAYET Jean Claude	Adjoint au Maire	Membre	X	
Mme. LAURET Nicole	Conseiller municipal	Membre		X
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	X	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	X	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		X
C. ALBANY			X	

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF	Membre		X
M. GRAND	Receveur Municipal	Membre	X	

I. RAPPEL

L'ouverture des plis a eu lieu le 15 juin 2005.

6 entreprises ont répondu à la consultation dans le délai imparti. Après avoir pris connaissance des candidatures, la CAO a agréé tous les candidats.

Les offres ont été transmises au service de la mairie pour analyse.

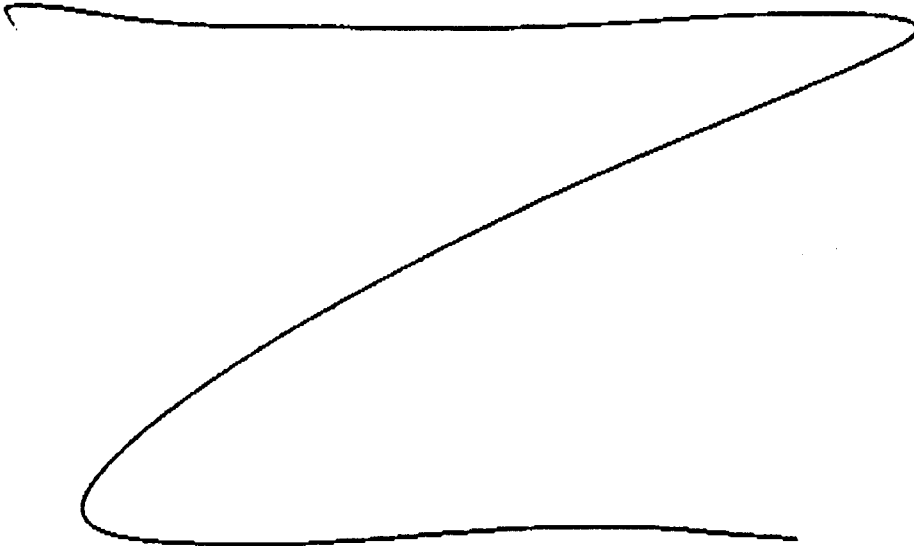
II . CONCLUSION

Les critères d'attributions, fixés dans le Règlement de la Consultation, sont les suivants :

- 1) valeur technique de l'offre,
- 2) prix,

Après examen du rapport d'analyse des offres et au vu des critères d'attributions rappelés ci-dessus, la commission décide, sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse, de retenir le classement suivants :

- 1 - S.C.T.E (Meilleure valeur technique (prix satisfaisant)
- 2 - SUN Nettoyage



SAINT-DENIS, LE 22/06/05
LE PRESIDENT

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

N. LAURET

J.C. PAYET

D. POUNY

A. LAURET

E. HOARAU

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

RECEVEUR MUNICIPAL.

DDCCRF

C. ALBAN